**Fiche D.2. – Note sur l’impact du renforcement de l’aide mis en place depuis 2021**

**Nom de l’opérateur : XX**

Cette note explicative précisera l’impact du renforcement important du niveau d’aide mis en place depuis 2021 (pour les services de l’année 2020 – passage d’un budget global annuel de 27 M€ à 47 M€), sur les services de transport combiné exploités et, plus généralement, sur le modèle d’affaire voire les projets de développement de l’entreprise. Elle devra notamment comprendre les développements suivants :

**D.2.1. – Analyse de la nécessité de l'aide complémentaire :**

**D.2.2. – Analyse de son impact attendu en terme de report modal sur les niveaux de trafic des services exploités :**

Cette analyse tiendra également compte des autres dispositifs d’aide publics existants, mis en place et/ou renforcés (par ex., la compensation fret, etc.)

**D.2.3. – Informations détaillées et chiffrées concernant l’utilisation envisagée par l’entreprise, pour 2026, de cette subvention complémentaire :**

**D.2.4. – Autres éléments permettant d’évaluer l’impact de ce niveau renforcé d’aide :**